

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour commencer la conduite supervisée, il faut :

avoir réussi le **code de la route** ;

avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite ;

avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

L'apprentissage supervisé de la conduite permet :

de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 17 ans 10 mois par exemple & de pouvoir conduire des 18 ans ;

Ou après un échec à l'examen ;

d'acquérir de l'expérience de conduite ;

L'accompagnateur doit :

être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;

avoir obtenu l'accord de son assureur ;

être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

La conduite supervisée permet :

d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;

d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel



LES ENJEUX DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

Pour s'inscrire à l'apprentissage supervisée de la conduite en école de conduite, il faut :

Être âgé de 18 ans ou plus ;

Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.



AE NEUILLE SARL THOMAX AG E1803700060

1 BIS AVENUE DE LA LIBERATION 37360 NEUILLE PONT PIERRE

02.47.55.84.48 OU 06.83.42.03.51 SITE <http://WWW.AUTOECOLENEUILLE.COM>

SIRET: 75318793900024 TVA: FR 45 753187939

autoecoleneuille@orange.fr Facebook/ Sonia AE Neuille

Responsable pédagogique : Sonia Regnier

Le déroulement de la formation en CS

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après le RDV préalable, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez effectuer avant tout début de formation une évaluation de départ obligatoire (Arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

L'objectif de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures nécessaire pour atteindre le niveau afin d'avoir les capacités à prendre la route seul(e) après l'examen du permis ou prendre la route en conduite accompagnée (supervisée) avec un accompagnateur.

-Elle permet d'évaluer le coût de votre formation.

-Elle vous sert aussi à découvrir l'établissement, l'enseignant, les qualités que l'établissement vous apporte avant de vous engager auprès de l'établissement par un contrat de formation. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, des grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

Elles détaillent le savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre enseignant, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévus. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser en réalisant un bilan de compétence.

Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validé, votre formateur pourra alors vous informer de planifier votre **rdv préalable** avec un ou deux accompagnateurs, pour passer le relais.

Pas de délai de conduite dans le temps sauf un délai de 5 ans pour le code & pas de distance kilométrique.

Mais en plus :

Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales;

Vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices. **Attention** : en conduite accompagnée, ayez l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.



L'épreuve théorique générale (code)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite(AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir:

Au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Pendant le déroulement de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter:

-votre pièce d'identité & permis de conduire en cours de validité

-votre convocation.

Votre code est valable pendant:

-5 ans.

-et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut:

-avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC.

-avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

-Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.

-Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.

-Réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.

-Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.

-Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.

-Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.

-Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit d'une façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire.

Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire & CONDUITE A PARTIR DE 18 ANS INCLU.